

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents - Phase 2  
Crèche Poussy II - Région Provence Alpes Côte d'Azur, Département des Bouches du Rhône,  
Marseille (13008)  
Rapport technique de phase 2 (RT2) N° 130797095\_RT2*

## **Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents**

### **Déploiement national**

### **Crèche de l'hôpital St Joseph (Poussy II) - Marseille (13)**

### **Rapport Technique de Phase 2 (RT2)**

MARS 2011 – N° 130797095\_RT2



	<b>Nom / Visa</b>	<b>Fonction</b>
<b>Rédacteurs</b>	Alexia VALLE Elodie DAMON	Ingénieurs de Projet
<b>Vérificateur</b>	Anne-Marine ROBERT	Chef de Projet
<b>Approbateur</b>	Olivier PACAUD	Superviseur

## SYNTHESE

L'Etat français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2<sup>ème</sup> Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

### **Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire**

La crèche Poussy II accueille des enfants âgés de 3 mois à 4 ans. Elle est localisée 25 boulevard de Louvain à Marseille dans le département des Bouches du Rhône (13).

D'après les informations obtenues lors d'étude historique et documentaire (phase 1) du diagnostic, cet établissement a été construit à proximité immédiate de trois sites BASIAS, 2 garages (PAC1301136 - PAC1301039), une fabrique de peinture et de vernis à froid (PAC1301420), et d'une usine non référencée (usine FIGUEROA) dans la base de données BASIAS.

La crèche comprend un bâtiment principalement de plain-pied (une cave est implantée sous une partie du bâtiment) et la cour est intégralement recouverte d'enrobé antichoc.

Au regard du contexte géologique et hydrogéologique et de la nature des substances potentiellement présentes dans les sols, l'étude documentaire et historique a mis en évidence une éventuelle présence de composés volatils issus des sites BASIAS dans l'air du sol et les eaux souterraines au droit de l'ETS.

### **Résultats des investigations**

Au vu du contexte du site, les points de prélèvement retenus ont été les suivants :

- **l'air du sol sous la dalle** du bâtiment au niveau de la zone de plain-pied au droit de la salle d'éveil des petits 130797095ASD01 et de la salle d'éveil des grands 130797095ASD02,
- **l'air intérieur de la cave** 130797095AAA01.

Le prélèvement d'air du sol sous dalle de la cave n'a pas pu être réalisé. Les sols de surface n'ont pas fait l'objet d'investigations car ils ne sont pas accessibles par les enfants fréquentant la crèche (sols recouverts d'enrobé antichoc).

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (BRGM, ADEME, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents - Phase 2  
Crèche Poussy II -Région Provence Alpes Côte d'Azur, Département des Bouches du Rhône,  
Marseille (13008)*

*Rapport technique de phase 2 (RT2) N° 130797095\_RT2*

Les investigations n'ont pas mis en évidence la présence des composés recherchés dans l'air de la cave et l'air du sol sous dalle, permettant ainsi de conclure que les sols ne sont pas susceptibles d'influencer la qualité de l'air intérieur respiré .

**Ainsi, nous proposons de classer cet ETS en catégorie A : « les sols de l'établissement ne posent pas de problème. »**

**Cet avis concerne la configuration actuelle de l'établissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».**